



**Kanton Zürich Canton de Zurich**  
**Kantonales Sozialamt Service social cantonal**  
**Sozialversicherung Assurances sociales**

# **Renforcer la prise en charge au troisième âge**

**Modification de l'ordonnance sur les prestations complémentaires (ZLV) au 1.1.2025**



# Quel est le but de la modification?

Nouveauté: Les personnes ayant droit à des prestations complémentaires (PC) à la rente de vieillesse peuvent également bénéficier d'une prise en charge psychosociale.

Objectif:

- **Renforcer l'autodétermination et l'autonomie des personnes âgées bénéficiaires de PC**
- **Éviter ou retarder l'entrée en foyer**





# **Compréhension de la prise en charge (1/3)**

**«La prise en charge au troisième âge permet aux personnes âgées d'organiser leur vie quotidienne de manière largement autonome et de participer à la vie sociale lorsqu'elles ne peuvent plus le faire conformément à leurs attentes en raison de leur situation de vie et de leur handicap physique, psychique et/ou cognitif.»**

(D'après le rapport de recherche «Betreuung im Alter – Bedarf, Angebote und integrative Betreuungsmodelle», réalisé par le bureau BASS sur mandat de l'OFAS, 2023)

# Compréhension de la prise en charge (2/3)

D'après le «Guide pour une bonne prise en charge au troisième âge. Clarification de la terminologie et lignes directrices» (Paul Schiller Stiftung et al., 2020)

Une prise en charge psychosociale de qualité:

- **axée sur les ressources**: identifier le potentiel de développement et les points forts, apprendre de nouvelles choses et développer les compétences
- contribue à entretenir et à renforcer les **contacts avec le monde extérieur**
- a un effet sur la perte des capacités cognitives, **l'isolement social, les crises psychologiques et la négligence**



# Compréhension de la prise en charge (3/3)

La prise en charge psychosociale comprend une multitude d'activités qui s'alignent fortement sur la situation de vie et le quotidien des personnes âgées.

Pas de catalogue exhaustif de prestations, mais 6 champs d'action:

- **Organisation du quotidien**
- **Autonomie personnelle**
- **Participation sociale**
- **Conseil et coordination du quotidien**
- Prise en charge dans les situations de soins (interface avec les soins)
- Gestion commune du budget (interface avec l'aide)

# **Nouveauté: rémunération des prestations complémentaires**

- Aide à la gestion du budget
- Prise en charge et accompagnement psychosociaux
- Services de relève
- Conseil ainsi que clarification et coordination des prestations en lien avec l'analyse des besoins
- Cantines et services de repas
- Aide et prise en charge dans un foyer de nuit
- Transports vers les cantines et les foyers de jour ou de nuit
- Autres moyens auxiliaires (système d'appel d'urgence, compléments aux installations sanitaires, etc.)



# Nouveauté: le cercle des prestataires s'élargit

- Organisations à but non lucratif actives dans le domaine de l'aide aux personnes âgées (nouveau)
- Services de relève à but non lucratif (nouveau)
- Organisations désignées par la commune (nouveau)
- Organisations d'aide et de soins à domicile (jusqu'à présent)
- Particuliers titulaires d'une autorisation d'aide et de soins à domicile (jusqu'à présent)
- Autres personnes morales (nouveau)
- Personnes ne vivant pas sous le même toit et n'ayant aucun lien de parenté avec la personne prise en charge (jusqu'à présent)

# Nouveauté: augmentation des tarifs horaires pour les services d'aide et de prise en charge

**50 francs brut par heure au maximum**

- Organisations à but non lucratif actives dans le domaine de l'aide aux personnes âgées (nouveau)
- Services de relève à but non lucratif (nouveau)
- Organisations désignées par la commune (nouveau)
- Organisations d'aide et de soins à domicile (jusqu'à présent)
- Particuliers titulaires d'une autorisation cantonale d'aide et de soins à domicile (jusqu'à présent)

**34 francs brut par heure au maximum**

avec un plafond de coûts de 7400 francs maximum par an

- Autres personnes morales (nouveau)
- Personnes ne vivant pas sous le même toit et n'ayant aucun lien de parenté avec la personne prise en charge (jusqu'à présent)



# Nouveauté: analyse des besoins par un organisme désigné par la commune

- L'analyse et l'attestation des besoins jouent un rôle clé dans la mise en œuvre réussie d'une prise en charge efficace.
- Approche participative
- Implication des proches, si la personne âgée le souhaite



# Exigences à l'égard de l'organisme chargé d'attester les besoins

- Fixer par écrit les valeurs fondamentales et principes d'une bonne prise en charge et d'une bonne participation
- Garantir l'indépendance de l'analyse des besoins et du choix des prestataires de services
- Assez de personnel pour effectuer une analyse complète et établir une relation de confiance
- Du personnel qualifié pour l'analyse des besoins psychosociaux (spécialistes des professions sociales)
- Accessible facilement et sans obstacle (y compris à proximité)



# Déroulement de l'analyse des besoins



Le service d'attestation des besoins (SAB) s'entretient avec la personne âgée, si possible lors d'une visite à domicile.



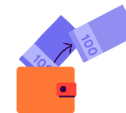
Le SAB évalue le besoin de soutien, tient compte des domaines de vie, des objectifs d'efficacité, des 6 champs d'action ainsi que de l'économicité et de l'adéquation.

Le SAB délivre une attestation écrite des besoins.

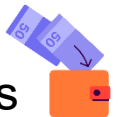


La ou le bénéficiaire des PC choisit un ou plusieurs prestataires.

La ou le bénéficiaire des PC paie la facture.



L'organe d'exécution des PC rembourse les frais aux bénéficiaires des PC.



Le SAB analyse à nouveau les besoins – périodiquement et lors de changements importants.

# Préparation importante par les communes



- **Une procédure de remboursement efficace**, afin que les bénéficiaires des PC puissent les utiliser sans obstacles
- Promouvoir une **offre de prise en charge de qualité** dans la commune, mettre en réseau les offres
- Offrir un **aperçu** des offres de prestations
- Définir le déroulement et les critères pour **l'assurance qualité de la prise en charge**
- Informer toutes les personnes impliquées dans le travail avec les personnes âgées
- **Faire connaître** les nouvelles prestations et procédures



**Merci de votre attention.**

**Des questions? Des remarques?**